

0720002L
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE NORMANDIE-MAINE
17 RUE DES RESISTANTS ET DEPORT
72610 ANCINNES
Tel : 0233822040

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 71
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/04/2022

Réuni le : 26/04/2022

Sous la présidence de : Benjamin Caccia

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à TRIBUNAL ALENCON /LE MANS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TRIBUNAL

Article 1 : Le conseil d'administration approuve l'organisation du voyage facultatif cité en objet et autorise le chef d'établissement à signer les conventions et contrats nécessaires à sa réalisation.

Article 2 : Le conseil d'administration fixe le montant de la participation des familles à 00.00 € par élève.

Article 3 : Le budget prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes à 408.00 € conformément à l'état présenté en annexe. Et financé comme suit RELIQUAT DOTG 2021 POUR UN MONTANT DE 408.00€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0